



Règlement municipal des occupations commerciales du domaine public

Synthèse de la journée de consultation du 15.01.2024

Commerçants, riverains et associations constituent les parties prenantes associées à la mise en œuvre du nouveau règlement municipal des occupations commerciales du domaine public. L'actuel, datant de 2013, se confronte aujourd'hui à une volonté politique d'actualisation, pour prendre en compte les nouveaux enjeux relatifs à la vie quotidienne sur le territoire bordelais, en particulier dans le centre-ville. La Ville de Bordeaux a ainsi fait le choix d'inviter des représentants des commerçants, riverains et associations concernés par l'installation de terrasses sur l'espace public, sous la forme d'une consultation, dans l'objectif de concevoir ce nouveau règlement, qui cherchera à définir l'équation la plus équilibrée possible pour une vie apaisée en ville.

Le lundi 15 janvier 2024 s'est alors déroulée la journée de consultation au sein de l'Hôtel de ville, autour de deux temps : une matinale sous la forme d'une « permanence » et d'échanges individuels avec les acteurs ; une soirée dans une dimension collective (débat en plénière + ateliers). Réunis autour de cet enjeu commun, les participants ont eu la possibilité de donner leurs avis et d'échanger autour de différents éléments proposés à la discussion par la Ville, en vue d'alimenter la future rédaction du nouveau règlement municipal.

Débat sur les fonctions d'une terrasse : « une terrasse pour quoi faire ? » + entretiens de la matinale

La terrasse comme philosophie de la vie en ville

- *Passer du bon temps, plaisir, échanges, rencontres et partage*
- *Philosophie et physionomie de la ville et de la vie qui nous est chère*
- *Très associée aux beaux jours*
- *Véritable manière de vivre dans la ville*
- *Lieu de dégustation et d'accueil sur le domaine public*
- *Espace de vie dans la rue + vie du quartier ; convivialité*
- *Aspect entraînant, dynamique de vie*
- *Fait vivre une place et la valorise alors que l'hiver c'est un non-lieu, l'ambiance est différente*
- *Pour créer du lien, on s'ouvre à l'autre lorsqu'on est dehors*
- *Donne de la vie en ville*
- *Amène un côté sécurisant, c'est rassurant de voir du monde sur une terrasse*
- *Pour être assis : un plus pour le client*

La terrasse représente un facteur économique conséquent

- *C'est vital, c'est capital*
- *C'est une vitrine, une visibilité, ça invite les gens à entrer*
- *C'est un outil de travail*
- *Exemple de la clientèle des fumeurs : l'absence d'une terrasse pourrait être une perte de chiffre d'affaires*
- *C'est de l'activité économique*
- *Apporte de l'attractivité au commerce*
- *C'est une extension du commerce et du chiffre d'affaires*
- *Lieu d'utilité ; parler affaires, régler des problèmes... le seul problème c'est la question de la fête*
- *Une terrasse amène du monde et fait vivre les commerces environnants*
- *Pour améliorer le chiffre d'affaires : un plus pour le gérant. La terrasse c'est la continuité de l'identité du commerce*

Le bon équilibre à trouver

- *Il faut penser aux riverains, car au-delà de 22h30 ce ne sont que des nuisances. Il faut donc que ça soit très règlementé. C'est une question de respect des uns et des autres*
- *Une règle qui doit être appliquée... et applicable*
- *Dès lors que les règles ne sont pas respectées, c'est la limite du désordre, c'est une règle essentielle de vivre ensemble*
- *Problèmes de tranquillité, de sécurité et de propreté*

Carnets d'acteurs de la Matinale et ateliers de la Soirée

1. **Faut-il restreindre la terrasse aux seuls restaurants et bars, ou peut-on envisager d'étendre les terrasses à d'autres types de commerces (épiceries, boulangeries, fromageries, glaciers...)? Si non, pourquoi ?
Si oui, quels en sont les avantages et les inconvénients ?**

L'extension des terrasses à d'autres types de commerces de bouche semble être une réelle opportunité, autant pour le consommateur que pour le commerçant, à condition d'instaurer un cadre réglementaire permettant de ne pas fragiliser les commerces déjà en place et de veiller à la préservation de l'espace public.

- *OUI : pour la dégustation avec l'objectif de visibilité*
- *OUI : pour créer du lien avec les riverains qui fuient la rue*
- *OUI : amène de la vie et de l'activité*
- *OUI : pas contre, peut permettre de passer un bon moment*
- *OUI : c'est normal, logique*
- *OUI : ça anime le quartier, créé du lien, les gens se croisent*
- *OUI : c'est bénéfique au commerce*
- *OUI : façon de faire découvrir les produits*
- *OUI : vitrine, visibilité pour les petits commerces de bouche*
- *OUI : Changement d'habitude : volonté de reconquérir les extérieurs surtout après le covid*
- *OUI : Pour le restaurateur c'est une extension de son commerce (rentabilité)*
- *OUI : On a besoin d'être dehors*
- *OUI : Pour les fromagers, ça peut-être une bonne idée d'avoir un endroit de dégustation.*
- *OUI : Pour les épiciers/fromagers, pourquoi pas sortir les étals dehors. Ça rend dynamique et ça fait une seconde vitrine*

- OUI : *Plusieurs commerces offrent une consommation en plus d'une autre activité ; poterie, jeux. C'est un plus en chiffre d'affaires*
 - OUI : *C'est une évolution des commerces d'avoir des multi activités. Il ne faut pas les bloquer dans le fait d'avoir des terrasses*
 - OUI : *Étendre la réglementation est une opportunité pour les petits commerces. Cela répond à l'évolution des usages. Il faut faire des expériences pour voir comment ça marche*
 - OUI : *C'est le consommateur qui dicte s'il faut une terrasse. Si les consommateurs veulent aller à l'extérieur, c'est qu'il y a un besoin*
 - OUI : *Pas d'interdiction pour ouvrir le domaine public à tout type de commerce car cela permet à chacun de travailler en fonction de son identité, c'est complémentaire*
-
- OUI MAIS : *idéalement avec un cadre différencié de celui des bars et des restaurants et des conditions de volumétrie différente*
 - OUI MAIS : *à condition que l'activité alimentaire soit l'activité principale*
 - OUI MAIS : *à encadrer*
 - OUI MAIS : *rester vigilant à la responsabilité juridique du commerçant, attention aux dommages potentiels sur l'espace public*
 - OUI MAIS : *il faut trouver un équilibre*
 - OUI MAIS : *plus-value pour la diversité des commerces mais à condition de restreindre ce qui existe déjà, la recherche de l'équilibre est là*
 - OUI MAIS : *mais encadrer la propreté de l'espace public*
 - OUI MAIS : *Le problème des terrasses c'est l'exploitation des licences 4 qui débordent. Les licences 4 ne sont pas respectées. Ils délivrent de l'alcool sans autorisation. En dehors de ça, totalement favorable aux terrasses*
 - OUI MAIS : *Pourquoi pas pour le petit commerce du coin mais par contre paradoxe avec d'autres milieux, exemple des Bassins à flot qui souffre d'une concentration extrême de bars/restos. Il faut casser ce déséquilibre pour pouvoir permettre à certains de bénéficier d'une terrasse et restreindre pour d'autres cas. Il faut dire que l'économie de marché a tout faussé...*
 - OUI MAIS : *Le problème aujourd'hui c'est la difficulté à obtenir un prêt bancaire quand on dit qu'on va ouvrir un restaurant car le cuisinier se fait rare donc la Banque prend en compte le risque !*

POINTS DE VIGILANCE / SUGGESTIONS :

- *Il faut se poser la question du partage, c'est primordial, dans l'hyper centre ce n'est plus envisageable d'étendre*
- *La réponse n'est pas binaire ; c'est une nouvelle fois une question d'équilibre*
- *Il faut faire la distinction entre étalage et terrasse. Ce sont des demandes différentes. Les étalages sont déjà acceptés*
- *Attention, ce n'est pas facile pour tous les restaurateurs. Si n'importe qui fait de la restauration, on va fragiliser les restaurateurs de qualité. Une réglementation doit s'imposer*
- *Une terrasse c'est aussi une vitrine. Veut-on une ville plus tournée sur l'extérieur ? C'est un choix ...*
- *Pourquoi pas instaurer une logique de terrasses co-gérées ?*

2. En plus des tables et des chaises déjà autorisées, quels types de mobilier peut-on accepter sur une terrasse ?

L'installation et le remisage du mobilier des terrasses, qu'il soit diversifié ou non, doivent être pensés en termes de praticité, de propreté et de nuisances. La végétalisation des espaces de terrasses est une idée à développer.

- *Pourquoi pas, avec du mobilier facilement transportable et qui apporte une certaine esthétique (plantes, décorations)*
- *L'installation de pots doit être encadrée (veiller à ce qu'ils ne se transforment pas en urinoirs) mais c'est une bonne façon de végétaliser la ville tout en questionnant la limite de ses usages*
- *Veiller à ce que la notion de « bar » ne s'étende pas de trop*
- *Il faut penser la mobilité du mobilier*
- *Dessertes, poubelles*
- *Plantes à laisser dehors, permettent de délimiter une terrasse*
- *Arbres, bacs, fleurs > végétalisation*
- *Intéressant*
- *Au moins des bancs*
- *Autoriser les mange-debout pour autres commerces*

- Favorable à l'idée de diversifier le mobilier mais crainte de la difficulté à faire respecter les règles.
- Solutionner le problème des mégots qui finissent dans les caniveaux – poubelles à mégots ?
- Le mobilier est toujours conçu pour être intérieur et non extérieur. Les tables de pique-nique en bois on ne peut pas les déplacer facilement. Ça résiste à l'extérieur et ça ne peut pas être déplacé ou servir d'armes. Ça peut être une idée.
- Exemple de terrasses qui restent fixes (ex : Trocadéro) qui ne gênent pas s'il y a de la place
- Il faut que les commerçants aient la capacité de ranger leur matériel dehors
- Est-ce qu'il doit être possible de laisser des pieds de parasol sur l'espace public ?
 - Quand il y a de la place, on ne voit pas le problème.
 - Le rangement est un critère de pénibilité pour le personnel.
 - Ça dépend les endroits, si c'est une place large ou un trottoir c'est différent. Le sujet c'est de faire appliquer les règles.
- Il faut que cela apporte un plus et que ce soit joli et original

POINTS DE VIGILANCE / SUGGESTIONS :

- Et pourquoi ne pas maintenir la règle actuelle ?
- Les canapés seulement acceptables à l'intérieur
- Canapé = contre-productif économique, n'encourage pas le turnover, aspect esthétique moyen
- L'idée du mobilier qui n'appartient pas au commerçant (avec responsabilisation ou une forme de co-gestion) est intéressante, et bénéficie à tout le monde
- Plutôt quelque chose de cohérent avec le commerce mais pas de canapé !

3. Qu'est-ce qu'une place dense ? À partir de quels critères peut-on qualifier une place de trop saturée?

- La densité c'est surtout le soir, effet de sortie des bureaux
- Différencier les espaces de jour et de nuit
- Bars trop denses
- Faire du cas par cas
- Table par m² ?
- Règle de bon sens
- Brouhaha mais pas gênant
- Dépend de la période d'activité
- Tout dépend de la gestion du commerçant
- Densité ne veut pas dire volume

- *Donner tant de tables pour tant de m2 idée intéressante pour faciliter la gestion des nuisances*
- *Se définit en fonction des espaces de circulation qui restent, les zones refuge et accès libres déterminent la densité et la saturation de l'espace*
- *Pour les mange-debout, il faut déterminer un maximum de personnes*
- *Traiter les terrasses de manière différente en fonction du quartier et du contexte*
- *Nombre de décibels/nombre de personnes concentrées sur une terrasse*
- *Déplacements contraints*
- *Terrasse saturée lorsque trop étendue, il faut fixer des limites*
- *Mesurable selon le critère du m2*
- *Cibler les endroits qui subissent une forte concentration et faire évoluer la législation en fonction des zones concentrées*
- *Avoir une vision géographique de la situation*
- *Sauf évènement particulier, il faut limiter les places assises pour plus de facilité au service. C'est le client qui détermine la densité par rapport au confort qu'il recherche. Quand la sécurité devient un problème, c'est là qu'il faut des règles*

4. Doit-on traiter différemment les terrasses des restaurants et celles des bars ?

Un traitement différencié des terrasses des restaurants et des bars n'est, d'après les participants, pas nécessairement toujours justifié ni préférable autant pour les commerçants, que pour la clientèle des établissements et riverains.

- *OUI : sur les horaires et jours d'ouverture*
- *OUI : bars dansants terrasses vendredi et samedi*
- *OUI : car fonctions bien différentes et activités bien distinctes*
- *OUI : au niveau des horaires, catégorie 2 fermeture à 21h, restaurants à 23h et ensuite bars*

- OUI : *C'est la même chose mais l'usage est différent par rapport à la qualité. C'est la nature du business qui détermine l'utilisation*
- NON : *Accepter le bruit en ville...*
- NON : *responsabiliser les commerçants concernés par les dérives, quitte à avoir des sanctions lourdes, plutôt que d'interdire à tous, notamment ceux qui respectent les règles*
- NON : *risque de fuite des activités ; si ça ferme à 22h30 je n'achète pas (le fonds de commerce)*
- NON : *pas de traitement différencié*
- NON : *frontière parfois poreuse entre les deux*
- NON : *risque de plus d'incivilités, plus de nuisances, phénomène de groupe*
- NON : *car on peut aussi vouloir aller au restaurant plus tard, après une pièce de théâtre*
- NON : *car c'est pas du tout la même approche, un restaurant n'a pas de problématique en tant que tel au sujet des nuisances, a contrario des bars*
- NON : *limiter le nombre de personnes dans l'enceinte d'une terrasse est trop compliqué d'un point de vue économique : si j'ai une table de 10 personnes qui arrive, je ne peux pas les refuser sous prétexte que ma terrasse est limitée en nombre de place et de m2, c'est pareil pour les poussettes etc etc...*

5. Peut-on envisager de sanctuariser des rues sans terrasses ?

La sanctuarisation des rues est synonyme de mise en difficulté des commerces, de privation, de manque de passage et de perturbations.

- OUI : *selon critères de place et de taille des rues*
- OUI, *à condition que la rue ne soit QUE piétonne*
- OUI : *Est-ce qu'on fait la ville pour les restaurateurs ? Tout n'est pas obligé d'être occupé par les terrasses. On n'a pas envie non plus de devenir Venise. On peut laisser des espaces pour d'autres usages, que les enfants jouent, etc...*
- NON : *risque de pénaliser les activités commerciales, par exemple prenons une boulangerie avec deux mange-debout ; est ce que vraiment ça vaut le coup de l'interdire sous prétexte que la rue est sanctuarisée ? Non je ne pense vraiment pas. Ce n'est pas ça qui va gêner l'identité de la rue*
- *Dangerosité pour les piétons avec les vélos qui passent très vite dans une rue sans terrasses*
- *Bof, il faut que ce soit justifié*
- NON : *a contrario les gens demandent du lien*
- NON : *n'empêche pas les nuisances*
- NON : *peut avoir pour conséquence d'augmenter la fréquentation et la concentration d'autres places*
- NON : *manque de passage terrible*
- NON : *sanctuariser c'est tuer les commerces*
- NON : *trouver des critères pour éviter le fait de priver, besoin de travailler main dans la main*
- NON : *cela met en difficultés les commerces, il faut accompagner mais pas sanctuariser*
- NON : *risque de flinguer des commerces*
- *Rue sanctuaire, exemple rue Bouffard ; « elle est triste à mourir, on n'y passe plus ». A contrario, elle est adaptée à l'activité qu'elle propose mais c'est une rue centrale de la ville qui n'incite pas au passage*

POINTS DE VIGILANCE / SUGGESTIONS :

- *Est-ce que techniquement c'est vraiment faisable ?*
- *A justifier par un projet*
- *Dire aux nouveaux restaurateurs qui s'installent qu'ils ne pourront pas avoir de terrasses sur telle ou telle rue. Exemple, la rue des piliers de Tutelle va devenir piétonne, faut-il permettre les terrasses ?*
 - *Le problème c'est de changer les usages d'un lieu. Quand on achète à un endroit, on choisit une ambiance calme ou une ambiance animée. Le risque pour les usagers c'est de changer*
 - *Non car il y a un effet d'écho*

- Possibilité de faire des tests ?
 - *En ce qui concerne les expérimentations, cela peut être difficile de retirer un droit. Le commerçant va s'organiser en fonction de son droit. Si on lui retire, ça va le fragiliser*
- *Il faut trouver le juste équilibre. Rues piétonnes : les ouvrir à tous sur certaines heures mais il y a un grand besoin de communication autour de ce sujet et c'est la majorité des avis, commerçants ou riverains, qui devra être retenu. Pas de cartographie mais une étude au cas par cas, l'idée générale c'est d'éviter les abus de part et d'autre (riverains ou commerçants)*

6. Que pensez-vous du « platelage », soit l'installation de terrasses sur des places de stationnement sous la forme d'estrades ?

Les participants sont majoritairement favorables à l'installation de terrasses sous la forme de platelage en période estivale, tout en prêtant attention aux conditions d'accès au stationnement dans le centre-ville.

- OUI : *plutôt favorable, moins de voitures, plus de terrasses*
- OUI : *peut-être l'envisager dans des rues où il y a des rassemblements existants*
- OUI : *plus esthétique qu'une place de parking*
- OUI : *peut limiter les voitures ventouses*
- OUI : *tout dépend des quartiers*
- OUI : *ça dépend de là où on les autorise*
- OUI : *dans le sens où ça fait vivre les commerces*
- OUI : *mieux, plus propre, plus valorisant qu'une place de parking*
- OUI : *permet d'harmoniser certaines terrasses*
- OUI : *donne l'identité au lieu, joli*
- OUI : *peut-être moins pertinent l'hiver, plutôt l'autoriser en saison*
- OUI : *ça va dans le bon sens de chasser la voiture du centre-ville*
- OUI : *c'est intéressant, si c'est temporaire*
- OUI : *sous la forme de terrasse saisonnière exceptionnelle*
- OUI : *ceux qui n'ont pas de terrasse pourraient demander des places de stationnement uniquement lors des saisons où les terrasses sont les plus sollicitées (printemps, été)*
- OUI : *Le platelage permet une gestion raisonnée de l'espace et quand c'est végétalisé et sécurisé, c'est joli*

- NON : *le stationnement doit primer sur l'étendue des terrasses*
- NON : *besoin de places de stationnement ou alors il faut revoir les politiques tarifaires des parkings*
- NON : *il faut une politique tarifaire dès lors que le stationnement est réduit*
- NON : *il faut faire attention et permettre aux gens de stationner car la ville a besoin de monde, les Bordelais ne suffisent pas aux commerces, il nous faut les habitants de la métropole, la ville doit rester accessible car les transports ne sont pas toujours la solution*

- NON : *débordement inutile, étendue qui prive de stationnement + rajoute à la vague de commerçants*
- NON : *on a besoin d'accéder à nos commerces. Il y a de plus en plus de places vélos et de places handicapés. S'il n'y a plus de places de stationnement, les commerces meurent. Le risque c'est que le périurbain se développe au détriment des centres villes car sans stationnement, les gens ne viennent plus dans les centres ville*

POINTS DE VIGILANCE / SUGGESTIONS :

- *Attention aux nuisances supplémentaires*
 - *À Paris, beaucoup de gens sont partis à cause des terrasses et des nuisances qui ça occasionne*
 - *Il faudrait échanger avec d'autres mairies qui ont gardé les terrasses covid pour connaître leurs retours d'expériences.*
- 7. Les terrasses doivent-elles fermer moins tard la semaine par rapport aux week-ends ?**

Une telle organisation est propice à l'apaisement des riverains, mais engendre en contrepartie des difficultés pour les commerçants, notamment en marquant un arrêt de l'activité parfois considérable en semaine ; pourrait-on responsabiliser les commerçants en faveur d'intérêts communs ?

- OUI : *globalement en début de semaine une activité réduite par rapport à la fin de la semaine*
- OUI : *fermer terrasses + établissements le dimanche à partir de 20h*
- OUI : *étendre horaires des restaurants*
- OUI : *pourquoi pas mais en adaptant au territoire, flexibilité*
- OUI : *pourquoi pas, une bulle de respiration*
- OUI : *articuler ces temps avec les saisons*
- OUI : *on travaille moins tard le dimanche, lundi et mardi et plus tard le jeudi, vendredi, samedi*
- OUI : *car ça suit les modes de consommation des individus, on sort davantage les jeudi, vendredi, samedi*
- OUI : *car permet de limiter les nuisances sonores pour des questions de santé publique*
- OUI : *sur certaines zones précises où la problématique se pose, l'équilibre peut se trouver avec des horaires différents en semaine et en weekend*
- OUI : *pourquoi pas des horaires différents entre la semaine et le week-end, sauf évènements sportifs ou manifestations. Le raisonnable c'est minuit ou 22 h30 en fonction des rues*

- NON : *compliqué avec les évènements qui ne suivent pas forcément les jours de la semaine, paramètre des beaux jours à prendre aussi en considération*
- NON : *pas favorable si j'ai des pics d'activité*
- NON : *à 22h en semaine les établissements sont fréquentés*
- NON : *pas gérable pour les commerçants, ça met un coup d'arrêt à l'activité en pleine fréquentation + rôle de « police » pas agréable*
- NON : *mise en danger de l'équilibre des commerçants, calculer l'impact financier sur les commerces*
- NON : *pas adapté aux touristes qui peuvent être clients chaque jour de la semaine*
- Non : *pas nécessaire car permet de maintenir une grande possibilité d'ouverture commerciale importante en semaine*
- NON : *le commerce peut rester ouvert mais il faut que les clients entrent à l'intérieur (problématique du rangement tant que les gens sont à l'intérieur)*

POINTS DE VIGILANCE / SUGGESTIONS :

- *Fête le jeudi soir ; au démarrage, on avait des soucis avec les riverains*
 - *En tant que commerçants, on reçoit des plaintes*
 - *On a tous les mêmes intérêts ; bien vivre ensemble*
 - *Il faut se donner les moyens de contrôler le respect des horaires de fermeture et il faut des sanctions pour celui qui ne respectent pas ; suspension du droit d'occupation pendant un mois, deux mois, etc.*
- 8. Faut-il envisager une installation des terrasses plus tardive certains jours de la semaine ? (Par exemple, les dimanches et lundis matin)**

N'est-il pas plutôt envisageable de donner la possibilité aux commerçants de laisser le mobilier des terrasses à l'extérieur ?

- OUI : *pourquoi pas le dimanche car pas grand-chose à Bordeaux MAIS dépend des endroits et paramètres des saisons*
- OUI : *logique de vivre ensemble, il faut accompagner*
- OUI : *pour certaines places*
- OUI : *pour les nuisances*
- OUI : *tout dépend du point de vue, pour les riverains un peu de répit le dimanche serait aussi souhaitable*
- NON : *c'est la vie en ville ! On ne peut pas avoir la tranquillité absolue, il faut laisser les gens travailler et vivre*

- NON : *plutôt avoir la possibilité de laisser le matériel dehors (moins de bruit et de contraintes), possibilité de prendre un agent de sécurité pour surveiller le matériel et s'assurer du respect de la place*
- NON : *il faut 1h30 pour installer une terrasse donc si ça commence plus tard, cela décale les heures du déjeuner*
- NON : *compliqué avec l'exemple du marché et des commerçants qui profitent de cette clientèle donc il y a problème à installer les terrasses plus tard*
- NON : *car c'est une question de responsabilité du commerçant, sanctions si nécessaire*
- NON : *plutôt penser à du mobilier et revêtement adaptés, silencieux pour réduire les nuisances sonores*

9. Lors de la période estivale, les règles sur les terrasses peuvent-elles changer ?

La période estivale semble pouvoir se prêter à une organisation différenciée des espaces de terrasses, cependant les critères sont à affiner afin de répondre à l'objectif d'équilibre entre apaisement des riverains et activités économiques.

- avec des horaires de fermeture plus tardives ?

- OUI : *définir un nombre de dates*
- OUI : *quand il fait beau on profite de la terrasse*
- OUI : *dans le respect du voisinage*
- OUI : *plus de liberté l'été*

- NON : *ça serait trop*
- NON : *horaires actuels suffisants*
- NON : *pas d'intérêt pour le consommateur ni pour les commerces*
- NON : *double peine en période estivale car fenêtres ouvertes donc nuisances supplémentaires*

- et/ou des espaces de terrasses plus étendus ?

- OUI
- OUI : *car tout le monde peut en profiter*
- OUI : *car beaucoup plus d'activité l'été et beaucoup moins en hiver*
- OUI : *dans le respect du voisinage*
- OUI : *envisageable surtout pour les jours les plus propices*
- OUI : *Les terrasses pour tous l'été c'est une question de survie pour certains commerces et ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir un espace extérieur sont les grands perdants. La terrasse l'été c'est de l'animation. Supprimer le stationnement l'été pour favoriser les terrasses, c'est bien car les terrasses profitent à beaucoup alors que le stationnement, beaucoup moins*
- NON : *car créé des déséquilibres, c'est toujours les mêmes qui vont en profiter*
- NON : *nuisances*
- NON : *si on nous en donne en peu plus on ne dira pas non, mais c'est ajouter de la complexité, on ne comprendra pas quand on nous les enlèvera. Aujourd'hui on gère à peu près bien les m² à notre disposition, donc ça serait vraiment ajouter de la complexité pour tout le monde*

- et/ou des terrasses « inédites », soit des espaces publics qui deviennent des terrasses seulement l'été ?

- OUI : *et pourquoi pas l'hiver aussi à Noël ?*
- OUI : *une idée ; la journée des terrasses (très cadré) pour valoriser la « culture terrasse »*
- OUI
- OUI : *selon les endroits géographiques et concentrations des espaces*
- OUI : *hors centre-ville bonne idée mais risque de créer des inégalités*

- OUI : *ça dépend où, dans les parcs bonnes idées mais pas tard car il y a d'autres endroits pour se distraire*
 - OUI : *Une terrasse peut être éphémère*
 - OUI
-
- OUI MAIS : *sans déranger tout le monde, donc responsabilisation des commerçants*
 - NON : *laisser la possibilité à des associations d'occuper l'espace pour animer le quartier*

Perspective post-rédaction du nouveau règlement municipal :

Les participants sont par ailleurs plutôt favorables à la mise en œuvre d'un « comité de suivi » du règlement municipal des terrasses, sur le long terme, à condition qu'il soit opérationnel et que les propositions qui en émanent soient appliquées.